

# CCNT66 Avenants 345-346-347

Les avenants 345, 346 et 347 de la CCNT66 ont été publiés au Journal Officiel le 31 octobre 2018.




Les modifications pour prendre en compte ces avenants sont les suivantes.

## Avenant 345 (application : 1er jour du mois suivant la parution au JO)

La rubrique de progression suivante doit être modifiée comme suit :

66\_PG28ANC08\_A : Jusqu'à 28 ans (de 380 à 455).

Rubrique de progression 66\_PG28ANC08\_A (Jusqu'à 28 ans (380 à 455))

**Alias** 66\_PG28ANC08\_A  Ne plus utiliser la rubrique  
 Toujours Calculée

**Désignation** Jusqu'à 28 ans (380 à 455)


Progression cumulée  Type de progression Progression numérique

Rubrique en Point  Toujours Valorisée  Rubrique d'écrasement

**Niveaux d'utilisation**

Convention  Grille de Convention  Usages établissement   
Contrat  Saisie de Paye

Alias	Désignation
BASE	Base de comparaison
RESULTAT	Résultat de la progression
ECHELON	Echelon



En premier lieu, il faut remplacer dans le libellé 380 par 381

Alias 66\_PG28ANC08\_A  Ne plus utiliser la rubrique


Toujours Calculée

Désignation Jusqu'à 28 ans (381 à 455)

Ensuite, il faut double cliquer sur le résultat de la progression pour modifier le coefficient de départ




**Avant :**

Alias RESULTAT  
Désignation Résultat de la progression

Modifiable  Nombre de décimales 2   
Formule de taux  [Créer / modifier une alerte...](#)

**Progression standard sur bornes de type numérique** [Liste des participations >>](#)

Supérieur ou égal à	Inférieur à	Resultat	Ech.
↔ Jusqu'à...	1	380	0
1	3	384	1
3	5	390	2
5	7	395	3
7	10	400	4
10	13	409	5
13	16	415	6
16	20	425	7
20	24	431	8
24	28	442	9
28	Infini	455	10

**Après :**

Alias: RESULTAT  
 Désignation: Résultat de la progression

Modifiable:  Nombre de décimales: 2  
 Formule de taux:  Créer / modifier une alerte...

**Progression standard sur bornes de type numérique** Liste des participations >>

Supérieur ou égal à	Inférieur à	Resultat	Ech.
Jusqu'à...	1	381	0
1	3	384	1
3	5	390	2
5	7	395	3
7	10	400	4
10	13	409	5
13	16	415	6
16	20	425	7
20	24	431	8
24	28	442	9
28	Infini	455	10

N'oubliez pas de valider pour enregistrer votre modification.

Vous pouvez ensuite modifier le coefficient de référence comme par exemple pour la grille d'agent de service intérieur Internat (annexe 5) :

**Avant :**

Convention: CCNT du 15 mars 1966 Unité de valeur: Point

Alias: 0362 Libellé: Agent de service intérieur Internat

Code UNIFAF: 0000 Code métier: 684a Nettoyeurs Grille E.I.G

Emploi: [dropdown] [red square]

<b>Coefficient de référence</b>	380,00	COEFREF.COEFREF
<b>Coéfficient d'externat</b>	0,00000	COEFEXT66.COEFEXT66
<b>Grille d'ancienneté</b>	66_PG28ANC08_A	.
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Indemnité de sujétion sp...</b>		66_SUJETION.MONTANT

**Après :**

Convention  Unité de valeur

Alias  Libellé

Code UNIFAF  Code métier  **Nettoyeurs**

Emploi

**Coefficient de référence** 381,00 COEFREF.COEFREF

**Coefficient d'externat** 0,00000 COEFEXT66.COEFEXT66

**Grille d'ancienneté** Jusqu'à 28 ans (381 à 455)

**Indemnité de sujétion sp...** 66\_SUJETION.MONTANT

Vous devez faire la même chose pour les grilles de l'annexe 8 et obtenir le résultat ci-dessous :

### Avant :

Annexe	Annexe 8 Pers Educ en sit temp emploi		
+	Emploi	Educatifs APRES sélection	314
+	Emploi	AMP Après entrée en Cours Emploi	324
+	Emploi	Educatifs APRES sélection INTERNAT	324
+	Emploi	Candidat-élève Form Dir et Cours Emploi	324
+	Emploi	AMP Après entrée en Cours Emploi INTERNAT	334
+	Emploi	Educatifs AVANT succès épreuves sélection	304
+	Emploi	Educatifs AVANT succès sélection INTERNAT	314
+	Emploi	Moniteur Educateur Après entrée en Cours Emploi	346
+	Emploi	Ed Spéc E J enf Après entrée en Cours Emploi	392
+	Emploi	Candidat-élève Form Dir et Cours Emploi INTERNAT	334
+	Emploi	Moniteur Educateur Après entrée en Cours Emploi INTERNAT	356
+	Emploi	Ed Spéc E J enf Après entrée en Cours Emploi INTERNAT	404

### Après :

Annexe	Annexe 8 Pers Educ en sit temp emploi		
+	Emploi	Educatifs APRES sélection	371
+	Emploi	AMP Après entrée en Cours Emploi	371
+	Emploi	Educatifs APRES sélection INTERNAT	381
+	Emploi	Candidat-élève Form Dir et Cours Emploi	371
+	Emploi	AMP Après entrée en Cours Emploi INTERNAT	381
+	Emploi	Educatifs AVANT succès épreuves sélection	371
+	Emploi	Educatifs AVANT succès sélection INTERNAT	381
+	Emploi	Moniteur Educateur Après entrée en Cours Emploi	371
+	Emploi	Ed Spéc E J enf Après entrée en Cours Emploi	392
+	Emploi	Candidat-élève Form Dir et Cours Emploi INTERNAT	381
+	Emploi	Moniteur Educateur Après entrée en Cours Emploi INTERNAT	381
+	Emploi	Ed Spéc E J enf Après entrée en Cours Emploi INTERNAT	404

Sans oublier de modifier l'annexe autres :

Annexe	Autres		
+	Emploi	Salaire MINIMUM (EXTERNAT)	371
+	Emploi	Salaire MINIMUM (INTERNAT)	381

# Avenant 346 (application : 1er jour du mois suivant la parution au JO)

La suppression de l'IRTT sur les bulletins vous oblige à faire les modifications suivantes :

Modification de la base de valorisation des grilles dans la convention : remplacer 169 par 151.67 dans le but de valoriser les grilles avec un salaire de base à 151.67 heures.

Il faut double-cliquer dans la convention (comme pour changer la valeur du point) et se positionner sur l'onglet généralités

## Avant :

Généralité		Grilles	
Nom	CCNT du 15 mars 1966	Alias : 2	Convention E.I.G
Libellé		et 3eme ligne	
Code convention pour DADSU	0413		
Unité de valeur	<input checked="" type="radio"/> Point <input type="radio"/> Euro <input type="radio"/> Aucune	Champ d'application	
<b>Numéro de convention</b>	Convention 66		NUMCONV.NUMCONV
<b>Valeur du point</b>	3,770		VP.VP
<b>Base de valorisation des grilles</b>	169,00		VP.NBHCONV

## Après :

Généralité		Grilles	
Nom	CCNT du 15 mars 1966	Alias : 2	Convention E.I.G
Libellé		et 3eme ligne	
Code convention pour DADSU	0413		
Unité de valeur	<input checked="" type="radio"/> Point <input type="radio"/> Euro <input type="radio"/> Aucune	Champ d'application	
<b>Numéro de convention</b>	Convention 66		NUMCONV.NUMCONV
<b>Valeur du point</b>	3,770		VP.VP
<b>Base de valorisation des grilles</b>	151,67		VP.NBHCONV

La suppression de la ligne IRTT sur le bulletin peut se faire de différentes façons.

Nous avons choisi une solution rapide qui consiste à supprimer le calcul de la rubrique IRTT.

2 cas peuvent se présenter :

1er cas : vous avez uniquement la CCN 66 ou plusieurs conventions mais seulement la CCN 66 utilise la rubrique d'Indemnité RTT

Il faut tout d'abord rechercher la rubrique Indemnité de RTT et modifier le taux pour le passer de 1 à 0.

Pour ce faire, il faut double cliquez sur la ligne taux et modifier celui-ci en cliquant sur l'icône .

2ème cas : vous avez plusieurs conventions qui utilise la rubrique d'Indemnité RTT

Il faut tout d'abord rechercher la rubrique Indemnité de RTT et modifier le taux par la formule :

```
si([ NUMCONV. NUMCONV] =66)  
alors(0)  
sinon(1)
```

Pour ce faire, il faut double cliquez sur la ligne taux et modifier celui-ci en cliquant sur l'icône .

Vous obtenez le résultat ci-après :

**Avant pour les 2 cas :**

**Rubrique**

**Alias** : IRTT  Ne plus utiliser la rubrique

**Désignation** : Indemnité de RTT

**Sens** :  Débit  Crédit

Rubrique en Point  Rubrique en Heure  Toujours Valorisée   
 Unicité à l'édition  Multiples instances autorisé  Rubrique d'écrasement

Imprimer sur le bulletin  sous contrôle de valorisation  sur les formules :  BASE  TAUX  MONTANT  
 Via une condition utilisateur

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Fréquence de calcul**

Jan. Feb. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

**Niveaux d'utilisation**

Convention  Grille de Convention  Usages établissement   
 Contrat  Saisie de Paye

**Rubrique associée** : Sélectionnez une rubrique...

Profil comptable  Sélectionnez... Pas de profil associé.

Assistance en saisie de paye

Alias	Désignation
BASE	Base de calcul
TAUX	Taux
MONTANT	Montant

Imprimer  Formule de taux  Modifiable      Nombre de décimales : 5

**Formule de calcul** :

1 1

**Après 1er cas :**

**Rubrique**

**Alias**   Ne plus utiliser la rubrique

**Désignation**

**Sens** :  Débit  Crédit

Rubrique en Point  Rubrique en Heure  Toujours Valorisée   
 Unicité à l'édition  Multiples instances autorisé  Rubrique d'écrasement

Imprimer sur le bulletin  sous contrôle de valorisation  sur les formules :  BASE  TAUX  
 Via une condition utilisateur    MONTANT

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Fréquence de calcul**

**Niveaux d'utilisation**

Convention  Grille de Convention  Usages établissement   
 Contrat  Saisie de Paye

**Rubrique associée**

Profil comptable   Pas de profil associé.

Assistance en saisie de paye

Alias	Désignation
BASE	Base de calcul
<b>TAUX</b>	<b>Taux</b>
MONTANT	Montant

Imprimer  Formule de taux  Modifiable Nombre de décimales : 5

**Formule de calcul :**

Après 2ème cas :



**Alias**   Ne plus utiliser la rubrique

**Désignation**

**Sens** :  Débit  Crédit

Rubrique en Point  Rubrique en Heure  Toujours Valorisée   
 Unité à l'édition  Multiples instances autorisé  Rubrique d'écrasement

Imprimer sur le bulletin  sous contrôle de valorisation  sur les formules :  BASE  TAUX  
 Via une condition utilisateur  Définir...  MONTANT

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

**Fréquence de calcul**

**Niveaux d'utilisation**  
 Convention  Grille de Convention  Usages établissement   
 Contrat  Saisie de Paye

**Rubrique associée**

Profil comptable   Pas de profil associé.

Assistance en saisie de paye

**Formules**

Alias	Désignation
BASE	Base de calcul
TAUX	Taux
MONTANT	Montant

Imprimer  Formule de taux  Modifiable

**Formule de calcul :**

```

1 si ( [NUMCONV . NUMCONV] =66 )
2 alors (0)
3 sinon (1)

```

Le bulletin aura la présentation suivante au niveau du brut :

**Avant :**

Aide-soignant Internat	Matricule Poste ET13/1300	000225 1259	Conformément à la Loi Informatique et Libertés de 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.	UNION FRANÇAISE 1 AVENUE DU DANEMARK 80000 AMIENS 22 700 000 82 13 41 821		
<b>CCNT du 15 mars 1966</b>						
Valeur du point	3,77	Horaires payés	151,67			
Coefficient	406,00	Taux horaire	12,37			
Echelon	4,00	Base horaire	151,67			
Ancienneté	460,00	Type horaire	TPS_PLEIN			
Groupe	Noncadre	Brut horaire	12,37			
Numéro de contrat :	2251.1.0					
Date d'entrée :	01/01/2013					
Date de départ :						
N° de sécurité sociale :						
REFERENCES			SALARIE		EMPLOYEUR	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
	Salaire de base			1556,37		
	Indemnité de RTT	177,83		177,83		
	Indemnité de sujétion spéciale	1734,20	8,21%	142,38		
	<b>Brut</b>			<b>1876,58</b>		

**Après :**

Aide-soignant Interat	Matricule Poste ET13/1300	000225 1259	Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications pour toute information vous concernant.	UNSSAF FICHARD 1 AVENUE DU DANEMARK 80000 AMIENS 227000000821341821
<b>CCNI du 15 mars 1966</b>				
Valeur du point	3,77	Horaires payés	151,67	
Coefficient	406,00	Taux horaire	12,37	
Echelon	4,00	Base horaire	151,67	
Ancienneté	460,00	Type horaire	TPS_PLEIN	
Groupe	Non cadre	Brut horaire	12,37	
Numéro de contrat :	225.1.1.0			
Date d'entrée :	01.01.2013			
Date de départ :				
N° de sécurité sociale :				

REFERENCES			SALARIE		EMPLOYEUR	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
	Salaire de base			1734,20		
	Indemnité de sujétion spéciale	1734,20	8,21%	142,38		
	Brut			1876,58		

Le calcul ne se faisant plus sur 2 lignes mais une seule, vous pouvez donc avoir un écart de centimes.

## Avenant 347 (application avec effet rétroactif au 1er octobre 2018)

L'avenant 347 relatif au régime de prévoyance collectif vous oblige à modifier les taux d'appels de cotisations, si vous suivez l'accord de branche.


Les nouveaux taux sont les suivants :

Non-cadres :

	Part salariale	Part Employeur	Total
Tranche A	1.165 %	1.165 %	2.33 %
Tranche B	1.165 %	1.165 %	2.33 %

Cadres :

	Part salariale	Part Employeur	Total
Tranche A	0.61 %	1.72 %	2.33 %
Tranche B	1.75 %	1.75 %	3.50 %
Tranche C	1.75 %	1.75 %	3.50 %

Pour procéder aux changements de taux dans les régimes il faut modifier les taux des rubriques suivantes en allant dans les valeurs par défaut sur l'icône  :

- PREV\_NC\_TRA : Prévoyance non cadre sur tranche A
- PREV\_NC\_TRB : Prévoyance non cadre sur tranche B
- PREV\_C\_TRA : Prévoyance cadre sur tranche A
- PREV\_C\_TRB : Prévoyance cadre sur tranche B
- PREV\_C\_TRC : Prévoyance cadre sur tranche C

Dans les régimes vous devez retrouver les taux suivants :

Prévoyance non cadre					
☐ Limité Tranche A					
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	✓	BC_TR_A_PR...	1,165	1,165
☐ Limité Tranche B					
PREV_NC_TRB	Prévoyance non cadre sur tranche B	✓	BC_TR_B_PREV...	1,165	1,165

Prévoyance cadre					
☐ Limité Tranche A					
PREV_C_TRA	Prévoyance cadre sur tranche A	P ✓		0,610	1,720
☐ Limité Tranche B					
PREV_C_TRB	Prévoyance cadre sur tranche B	P ✓		1,750	1,750
☐ Limité Tranche C					
PREV_C_TRC	Prévoyance cadre tranche C	P ✓		1,750	1,750

L'avenant 347 précise également que les articles 7.1 et 7.2 relatifs aux taux de cotisations entrent en vigueur au 1er octobre 2018.

Vous devez donc procéder aux régularisations de cotisations au travers du module de gestions des régularisations.

Nous préconisons de faire la régularisation pour chaque cotisation sur 2 lignes (1ère ligne : annulation de la cotisation d'octobre 18, 2ème ligne : application des nouveaux taux sur octobre 2018).

Exemple : Cotisation PREV\_NC\_TRA

1ère ligne de régularisation :

En base, vous mettez :  $\text{histocumul}([\text{BC\_TR\_A\_PREV\_NC.MONTANT}];10;2018)*(-1)$

En taux salarial et employeur, vous mettez l'ancien taux (1.05)

Ne pas oublier d'affecter la régularisation aux contrats concernés.

Sélectionnez le bon type de régularisation : Régularisation sur le taux autre organisme (Autrement , la DSN ne sera pas correcte)

Type de régularisation : Régularisation sur le taux autre organisme

Rubrique : Prévoyance non cadre sur tranche A(PREV\_NC\_TRA)

Libelle : Régularisation de PREV\_NC\_TRA

Période de rattachement Mois : Octobre Année : 2018

Envoyer en DSN

Commentaires :

Régularisation modifiable dans le contrat

Formule(s) modifiable(s)

Formule	Valeur
<input checked="" type="checkbox"/> BASE	$\text{histocumul}([\text{BC\_TR\_A\_PREV\_NC.MONTANT}];10;2018)*(-1)$
<input checked="" type="checkbox"/> TXSALARIAL	1,05
<input type="checkbox"/> MTSALARIAL	$[\text{PREV\_NC\_TRA.BASE}] * [\text{PREV\_NC\_TRA.TXSALARIAL}]$
<input checked="" type="checkbox"/> TXEMP	1,05
<input type="checkbox"/> MTEMP	$[\text{PREV\_NC\_TRA.BASE}] * [\text{PREV\_NC\_TRA.TXEMP}]$

2ème ligne de régularisation :

En base, vous mettez :  $\text{histocumul}([\text{BC\_TR\_A\_PREV\_NC.MONTANT}];10;2018)$ .

Ne pas oublier d'affecter la régularisation aux contrats concernés.

Type de régularisation : Régularisation sur le taux autre organisme

Rubrique : Prévoyance non cadre sur tranche A(PREV\_NC\_TRA)

Libelle : Régularisation de PREV\_NC\_TRA

Période de rattachement : Mois : Octobre Année : 2018

Envoyer en DSN

Commentaires :

Régularisation modifiable dans le contrat

Formule(s) modifiable(s)

Formule	Valeur
<input checked="" type="checkbox"/> BASE	HISTOCUMUL([BC_TR_A_PREV_NC.MONTANT];10;2018)
<input type="checkbox"/> TXSALARIAL	0
<input type="checkbox"/> MTSALARIAL	[PREV_NC_TRA.BASE] * [PREV_NC_TRA.TXSALARIAL]
<input type="checkbox"/> TXEMP	0
<input type="checkbox"/> MTEMP	[PREV_NC_TRA.BASE] * [PREV_NC_TRA.TXEMP]

Il vous faudra faire de même pour toutes les cotisations de prévoyance.

Vous devez retrouver les régularisations comme ci-dessous :

Régularisations globales

- 2018
  - Novembre
    - PREV\_NC\_TRB Prévoyance non cadre sur tranche B
    - PREV\_NC\_TRB Prévoyance non cadre sur tranche B
    - PREV\_NC\_TRA Prévoyance non cadre sur tranche A
    - PREV\_NC\_TRA Prévoyance non cadre sur tranche A
    - PREV\_C\_TRC Prévoyance cadre tranche C
    - PREV\_C\_TRC Prévoyance cadre tranche C
    - PREV\_C\_TRB Prévoyance cadre sur tranche B
    - PREV\_C\_TRB Prévoyance cadre sur tranche B
    - PREV\_C\_TRA Prévoyance cadre sur tranche A
    - PREV\_C\_TRA Prévoyance cadre sur tranche A

La régularisation globale ne concerne que les contrats actifs et pas les contrats clos. Si vous voulez procéder aux régularisations des salariés sortis en octobre 2018, il vous faudra passer par le bulletin de régularisation.

Revision #3

Created 23 December 2021 11:04:35 by Valéry HUMEZ

Updated 23 December 2021 12:18:01 by Valéry HUMEZ